



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/C.1/42/4
28 septembre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

PREMIERE COMMISSION
Quarante-deuxième session
Point 52 de l'ordre du jour

CREATION D'UNE ZONE EXEMPTÉ D'ARMES NUCLEAIRES EN ASIE DU SUD

Lettre datée du 28 septembre 1987, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration que S. E. Sahabzada Yaqub-Khan, Ministre des affaires étrangères du Pakistan, a faite le 1er septembre, lors de la séance inaugurale de la Conférence internationale sur la non-prolifération des armes nucléaires en Asie du Sud organisée par l'Institut d'études stratégiques d'Islamabad.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette déclaration comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 53 de l'ordre du jour, concernant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) S. SHAH NAWAZ

Annexe

DECLARATION FAITE LE 1er SEPTEMBRE 1987 PAR S. E. SAHABZADA YAQUB-KHAN, MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DU PAKISTAN, A LA CONFERENCE SUR LA NON-PROLIFERATION DES ARMES NUCLEAIRES EN ASIE DU SUD TENUE A ISLAMABAD

1. Je tiens tout d'abord à féliciter l'Institut d'études stratégiques d'Islamabad d'avoir pris l'initiative opportune que constitue la convocation de cette conférence. La question que nous nous disposons à examiner importe au plus au point pour la stabilité, la sécurité et le progrès des Etats d'Asie du Sud, ainsi que pour la paix et la sécurité internationales.
2. Ce m'est un grand plaisir que de vous souhaiter la bienvenue à tous et de vous remercier d'être venus de près ou de loin à Islamabad pour participer à la Conférence. Je veux croire qu'un échange de vues ouvert et avisé entre les experts réunis ici aidera à trouver des réponses à la question cruciale qui se pose à l'Asie du Sud : comment la région peut-elle se prémunir contre une course aux armements nucléaires? Les recommandations de la Conférence influenceront nul doute de façon salubre sur les politiques des Etats de la région et d'ailleurs.
3. Le désarmement nucléaire est indispensable pour éliminer la menace de conflagration universelle qui pèse sur l'humanité. La non-prolifération fait partie intégrante du désarmement nucléaire; les partisans du désarmement nucléaire ne peuvent en méconnaître l'importance. De même, les cinq pays qui se sont dotés de l'arme nucléaire ne peuvent légitimement demander aux autres de renoncer à l'acquiescer que s'ils sont eux-mêmes réellement disposés à éliminer leurs arsenaux nucléaires. Il en va tout particulièrement ainsi pour ce qui est des deux superpuissances, qui possèdent plus de 90 % des armements nucléaires mondiaux. Ce fondement moral de la non-prolifération nucléaire n'est que trop souvent oublié.
4. Le Pakistan préconise de longue date la poursuite simultanée du désarmement nucléaire et de la non-prolifération. Nous nous trouvons parmi les premiers à appuyer l'idée d'un accord mondial sur la non-prolifération que l'Irlande a avancée en 1959. Lorsque le Traité sur la non-prolifération a vu le jour en 1968, sous la forme d'un document négocié inégal et incomplet, le Pakistan a accepté de l'approuver, mais a également tenu à préciser qu'il ne présenterait que peu d'attrait et ne pèserait pas autant qu'il le devrait à moins que les Etats qui se disposaient à se doter d'armes nucléaires n'y souscrivent.
5. Bien que plus de 100 Etats non dotés d'armes nucléaires aient accédé au Traité sur la non-prolifération depuis lors, la plupart des pays à l'intention desquels l'instrument avait été établi sont demeurés réticents. Pour ceux-là, l'attrait du Traité a encore diminué au fil des ans, les inégalités que présentent les obligations prévues dans l'instrument s'accroissant. L'hésitation que manifestent ces Etats tient cependant moins aux inégalités qui marquent le Traité qu'à leurs propres ambitions ou aux menaces dont la situation leur paraît empreinte. Certains voient en l'arme nucléaire un attribut de la puissance qui leur permettra d'exercer leur domination sur d'autres Etats de la région. D'autres sont sensibles à la menace qu'un ou plusieurs Etats dotés d'armes nucléaires font peser sur leur sécurité. D'autres encore craignent pour leur sécurité du fait de la capacité

nucléaire d'Etats voisins dont les intentions les inquiètent, ou en raison de la supériorité écrasante que ces Etats peuvent présenter sur le plan des armements classiques.

6. Les motifs et les préoccupations de chacun des Etats considérés méritent une réponse différenciée. Ceux qui cherchent à exercer leur suprématie doivent être contrés; ceux qui craignent à juste titre pour leur sécurité doivent être rassurés. Dans l'un et l'autre cas, les dispositions politiques à prendre ne sauraient mieux être conçues et élaborées que dans un cadre régional ou bilatéral.

7. En Asie du Sud, trois scénarios nucléaires peuvent être envisagés : 1) un monopole nucléaire, 2) un dangereux affrontement nucléaire, 3) un accord tendant à dénucléariser la région.

8. Depuis 1974, quand l'Inde a procédé à une explosion nucléaire qui a transformé la situation de la région sur le plan de la sécurité, suscitant une inquiétude et un désarroi justifiés, les tenants de la non-prolifération, y compris les deux superpuissances, se sont montrés clairement enclins à accepter un monopole nucléaire en Asie du Sud. Des restrictions et des embargos sur la coopération nucléaire à des fins pacifiques ont été imposés par le biais des directives du Club de Londres et de dispositions législatives prises à l'échelon national par les Etats fournisseurs. C'est sur le Pakistan que ces mesures ont eu l'effet le plus marqué, et non pas sur Israël ou sur l'Inde, notre voisin, dont les agissements avaient provoqué l'adoption de ces politiques de restriction. Certaines lois nationales telles que l'amendement Symington aux Etats-Unis excluaient en fait habilement ces pays du champ d'application des sanctions. Se voyant dénier toute coopération internationale, le Pakistan a été contraint de poursuivre son programme d'exploitation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques par ses propres moyens. Ses réalisations dans le domaine des utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques constituent à juste titre un sujet de fierté nationale.

9. Il aurait dû être parfaitement évident d'emblée que l'acquisition d'une capacité d'armement nucléaire par l'un des Etats de l'Asie du Sud porterait atteinte au régime de non-prolifération dans l'ensemble de la région. A moins que la situation ne soit stabilisée par une dénonciation solennelle des armes nucléaires, la préoccupation que suscite la possibilité d'une course aux armements nucléaires dans la région continuera de s'aviver. Le Pakistan partage cette préoccupation. Nous ne voulons pas que de telles armes se disséminent en Asie du Sud. Une réaction en chaîne pourrait en effet être déclenchée et chacun risquerait alors que des armes nucléaires ne soient utilisées délibérément ou par mégarde, ce qui aurait des conséquences tellement désastreuses pour l'Asie du Sud que la perspective en est insoutenable. Comme l'a montré le drame de Tchernobyl, le nuage nucléaire n'a pas de frontières. Il se déplace avec les vents. En ce sous-continent si densément peuplé, l'agresseur nucléaire pourrait souffrir presque autant que sa victime. Des millions d'êtres humains mourraient instantanément dans les villes surpeuplées; ceux qui survivraient pourraient bien envier les morts. De vastes zones demeureraient désertiques et inhabitables pendant des décennies. Les réalisations nationales dans l'industrie, l'agriculture et la science seraient réduites à néant. La mort et la destruction arpenteraient nos terres saccagées.

10. Le danger et le dilemme auxquels l'Asie du Sud doit faire face appellent une action judicieuse et clairvoyante fondée sur le principe fermement établi de l'égalité souveraine. Si l'Asie du Sud doit échapper à la prolifération, l'étalon de mesure doit être le même pour tous. On ne saurait soutenir qu'un pays peut se doter d'armes nucléaires, mais un autre non. Pareille optique conduirait purement et simplement à perpétuer le monopole nucléaire en Asie du Sud. Les politiques de non-prolifération de l'Asie du Sud ne peuvent être régies par deux poids et deux mesures. On ne saurait au demeurant atteindre l'objectif visé en "punissant" le Pakistan de se refuser à compromettre sa souveraineté ou de rejeter des obligations inégales et discriminatoires.

11. Le Pakistan, je tiens à le répéter, est opposé à la prolifération des armes nucléaires en Asie du Sud. Il est disposé à apporter sa part, et davantage, à tout effort visant à prévenir pareil danger dans la région. Nous nous sommes engagés à ne pas mettre au point d'armes nucléaires. Nous sommes disposés à accepter toute proposition équitable suivant laquelle des déclarations unilatérales seraient converties en obligations multilatérales qui nous lieraient. Nous n'avons pas fait détonner d'engin nucléaire. Nous sommes signataires du Traité sur l'interdiction partielle des essais. Nous acceptons les obligations qui y sont énoncées. Nous sommes même disposés à aller plus loin, en concluant un traité sur l'interdiction complète des essais en Asie du Sud.

12. Malgré l'expérience décourageante du passé, le Pakistan est convaincu qu'un accord régional sur la non-prolifération est la seule formule qui permette de répondre aux préoccupations légitimes de sécurité de tous les Etats d'Asie du Sud et qui puisse contribuer au renforcement de la paix et de la sécurité dans le monde. Nous estimons que ni les Etats de la région ni les grandes puissances n'ont prêté suffisamment attention à cette option. Les tenants de la non-prolifération ne doivent pas la méconnaître pour la simple raison que sa réalisation demanderait des efforts diplomatiques plus ardues. La vaste majorité des pays, y compris la quasi-totalité des Etats d'Asie du Sud, appuient la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud. Avec de la patience et une attitude pragmatique, la volonté de la communauté internationale peut devenir une réalité.

13. Notre optimisme est dû en partie au fait que tous les Etats de l'Asie du Sud se sont déjà engagés à ne pas acquérir et à ne pas mettre au point d'armes nucléaires. Le Bangladesh, le Népal, les Maldives et Sri Lanka sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Le Pakistan a fait savoir qu'il était prêt à accepter de prendre des engagements mondiaux, régionaux ou bilatéraux concernant la non-prolifération, de concert avec l'Inde. L'Inde a déclaré aussi qu'elle n'avait aucune intention de fabriquer ou d'accepter des armes nucléaires sur son territoire. Dès 1962, l'Inde a officiellement informé le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qu'elle était "disposée à souscrire à tout accord commun ou engagement précis à cet égard conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies".

14. Il faudrait trouver un moyen de transformer les politiques professées publiquement par les Etats de l'Asie du Sud en un accord multilatéral ayant force obligatoire. Un tel accord pourrait rassurer chacun des pays de la région sur la sincérité des autres et aider à encourager la stabilité et la coopération en Asie

du Sud. Il pourrait également donner au monde l'assurance que le spectre d'un conflit nucléaire n'apparaîtra jamais dans cette région. En fait, il pourrait frayer la voie au reste du monde.

15. L'an dernier, l'Assemblée générale des Nations Unies a demandé au Secrétaire général de voir quels étaient les meilleurs moyens de favoriser la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud. Lorsque le Secrétaire général lui a demandé de faire connaître ses vues, le Pakistan a défini la nature de l'accord régional de dénucléarisation auquel il songeait.

16. En vertu d'un tel accord, les pays d'Asie du Sud devraient s'engager : premièrement, à utiliser les matières et installations nucléaires placées sous leur juridiction exclusivement à des fins pacifiques; et deuxièmement, à interdire et empêcher, sur leur territoire, l'acquisition par quelque moyen que ce soit de toute arme nucléaire ou de tout engin explosif nucléaire, de même que la réception, le stockage, l'installation, le déploiement ou la possession d'une arme nucléaire ou d'un engin explosif nucléaire.

17. Il est bien établi maintenant qu'il n'existe aucune différence technologique entre un essai d'armes nucléaires et une "explosion nucléaire à des fins pacifiques". Par conséquent, l'accord devrait prévoir l'interdiction complète des essais nucléaires à quelque fin que ce soit.

18. Aux fins de se donner des assurances réciproques et d'en donner au monde, les Etats de la région devraient mettre en place un mécanisme équitable et non discriminatoire de contrôle aux fins de vérifier qu'ils respectent leurs obligations. Il pourrait s'agir soit d'un mécanisme consultatif régional permanent, avec des dispositions prévoyant un système de vérification par mise en demeure avec inspection sur place, soit des arrangements bilatéraux entre les Etats de la région concernant l'inspection mutuelle des installations nucléaires, soit l'acceptation par les Etats de la région, de la totalité des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

19. Qui plus est, la confiance réciproque pour ce qui est du respect des obligations pourrait être renforcée au moyen d'une coopération entre les Etats d'Asie du Sud en ce qui concerne les utilisations pacifiques de la technologie nucléaire. Il n'y a pas de raison que les pays d'Asie du Sud ne puissent coopérer à la construction de réacteurs nucléaires, à la fourniture de combustible pour ces réacteurs et à une multitude d'autres applications pacifiques dans les domaines médical, agricole et industriel.

20. Diverses formules pourraient être employées pour donner force contraignante aux obligations qu'assureraient les Etats de la région. Un traité régional, semblable aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires en Amérique latine et dans le Pacifique sud serait peut-être l'option la plus attrayante. Les Etats d'Asie du Sud qui ne sont pas parties au Traité de non-prolifération pourraient y accéder en même temps. Une autre possibilité serait que chacun des Etats d'Asie du Sud fasse des déclarations unilatérales qui puissent être reconnues et entérinées par le Conseil de sécurité dans une résolution ayant force obligatoire.

21. Des porte-parole de l'Inde ont fait valoir parfois que la "proximité" géographique des puissances nucléaires était un facteur important qui empêchait un accord régional de dénucléarisation. Le Pakistan estime au contraire que c'est là une raison de plus de conclure un accord régional qui comporte des obligations correspondantes de la part des Etats dotés d'armes nucléaires. Les puissances nucléaires devraient s'engager, selon des modalités ayant force obligatoire, à ne pas utiliser ou menacer d'utiliser des armes nucléaires contre les Etats d'Asie du Sud. Ils pourraient également être priés de ne pas déployer d'armes nucléaires ou de retirer les armes déjà déployées à proximité de la région. De même, les Etats d'Asie du Sud pourraient inviter les puissances nucléaires à donner l'assurance qu'elles favoriseront sincèrement le désarmement nucléaire.

22. Tout en transmettant nos vues et suggestions au Secrétaire général, nous avons souligné que le Pakistan reste souple dans son attitude quant à la nature exacte des arrangements sur la non-prolifération à mettre en place en Asie du Sud. Nous avons demandé instamment au Secrétaire général d'organiser des consultations entre les Etats intéressés, comme il y était autorisé par l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Pakistan est également disposé à tenir de telles consultations en dehors du cadre de l'Organisation des Nations Unies, par exemple dans un contexte régional ou bilatéral. Nous ne cherchons aucunement à imposer nos vues à d'autres Etats d'Asie du Sud. Nous accueillerions avec intérêt des suggestions provenant d'autres Etats de la région ou d'où que ce soit, visant à mettre en place dans cette région un régime équitable, non discriminatoire et mutuellement acceptable sur la non-prolifération.

23. Le Pakistan est disposé à adopter une attitude réaliste, qui réponde aux intérêts légitimes des gouvernements intéressés. Si les dirigeants indiens estiment qu'un accord sur la non-prolifération devrait s'inscrire dans un traité bilatéral plus large comprenant la non-agression, nous sommes prêts à examiner cette option, d'autant que le texte d'un tel traité est presque au point. Nous estimons aussi que l'adoption officielle de l'accord bilatéral entre le Pakistan et l'Inde concernant l'engagement réciproque de ne pas attaquer les installations nucléaires contribuerait à développer la confiance mutuelle.

24. Nous tenons à voir reconnaître le droit souverain à l'égalité et à la non-discrimination. Si l'Inde veut que nous ajoutions foi à ses déclarations unilatérales d'intentions pacifiques, elle devrait également faire confiance à nos déclarations. Si l'Inde exige de pouvoir inspecter nos installations, elle doit être préparée de même à ouvrir ses installations à l'inspection. Le Pakistan et l'Inde ont défendu ensemble le principe de l'équité et de la non-discrimination dans les instances internationales. Son application ne saurait être exclue de leurs relations bilatérales.

25. L'Asie du Sud est la région du monde ayant la plus forte densité de population. Elle a une importance géopolitique immense. Elle est en proie à des problèmes économiques, sociaux et politiques pressants. Pourtant, il s'agit d'une région qui a un potentiel énorme de productivité et de progrès. Ainsi qu'il a été dit dans la déclaration publiée à l'issue du premier Sommet de l'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale (SAARC), en décembre 1985 :

"La coopération régionale était la seule réponse logique aux problèmes communs auxquels ils étaient confrontés en tant que pays en développement et non alignés, à la pression continue résultant des espoirs croissants de leurs peuples et à la reconnaissance de l'interdépendance du monde dans lequel ils vivaient."

26. Un accord régional sur la dénucléarisation, conçu et élaboré dans l'esprit d'une telle coopération, atténuera les craintes et les soupçons réciproques, réduira les tensions et encouragera la paix et la stabilité en Asie du Sud. Tous ceux qui ont à coeur le bien-être des peuples de cette région, y compris les éminents participants à cette conférence, devraient contribuer à la réalisation de ces objectifs.

27. Je vous adresse mes meilleurs vœux pour le succès de vos importantes délibérations.
